

26.10.2005 - 16:55 Uhr

## Bourse du transit alpin: l'ASTAG s'étonne de la décision du gouvernement tessinois

Berne (ots) -

L'Association suisse des transports routiers ASTAG s'étonne de l'attitude du gouvernement tessinois. Il a plaidé ouvertement en faveur de la mise en place d'une bourse du transit alpin et par conséquent d'un contingentement des trajets parcourus entre la Suisse alémanique et le Tessin. Aux yeux de l'ASTAG, une telle mesure coercitive est en contradiction flagrante avec l'accord sur les transports terrestres entre la Suisse et l'UE. De plus, l'UE n'accepterait sans doute guère une nouvelle réglementation particulière pour le transport intérieur traversant les Alpes. Une bourse du transit alpin discriminerait donc entièrement la branche suisse du transport routier et l'économie publique tessinoise.

Dans une lettre ouverte adressée au ministre des transports Moritz Leuenberger, le gouvernement tessinois s'est prononcé en faveur de la mise en place d'une bourse du transit alpin. Celle-ci prévoit une limitation du nombre maximal des traversées annuelles, les droits de passage étant vendus aux enchères. Dans l'optique de l'ASTAG, ce seraient notamment les transports indigènes qui pâtiraient d'un contingentement des trajets traversant les Alpes. Les transports entre la Suisse alémanique et le canton du Tessin feraient l'objet d'un renchérissement disproportionné en comparaison aux courses de transit plus longues à travers la Suisse.

L'UE n'accepterait sans doute guère un traitement particulier des transports indigènes. L'accord sur les transports terrestres entre la Suisse et l'UE empêche le traitement particulier requis des transports indigènes, tel que le préconise le Conseil d'état tessinois.

Il faut envisager d'autres solutions pour empêcher que ce soient en premier lieu les entreprises suisses du transport routier et l'économie publique tessinoise qui pâtissent d'une telle mesure. Il convient en priorité de transférer de la route au rail le trafic de marchandises d'une frontière à l'autre. L'ASTAG considère par conséquent qu'il est primordial que les réformes dans le trafic de marchandises ferroviaire soient encouragées avec plus de fermeté. Il faut par ailleurs aussi envisager un nouvel ordre de priorités sur les axes Nord-Sud: il faut davantage mettre les capacités restreintes à la disposition du trafic de marchandise ferroviaire.

L'ASTAG pourrait par ailleurs aussi imaginer qu'à la place d'une augmentation généralisée de la RPLP en 2008, on instaure le cas échéant une taxe sur le transit alpin proprement dite (TTA) pour les transports routiers d'une frontière à l'autre. Cette redevance supplémentaire frappant les traversées des Alpes serait sans autre possible selon l'accord actuel sur les transports terrestres. De plus, elle serait la mesure la plus compatible avec l'article sur la protection des Alpes de la Constitution fédérale.

Contact:

ASTAG Association suisse des transports routiers  
Michael Gehrken  
Weissenbühlweg 3  
3007 Berne  
Tél.: +41/31/370'85'24

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100001880/100498700> abgerufen werden.